

rendent exactement à l'heure ; vous n'avez pas soin d'exiger les devoirs classiques et les leçons ; vous n'obligez pas les enfants à rester à leur place ; vous ne tenez pas au silence : aussi, vous avez un bourdonnement et un bruit continuel. Avec ce bruit et la dissipation qui règnent parmi vos enfants, il est impossible que vous soyez écouté quand vous faites le catéchisme ; il est impossible que vos enfants prient avec piété, et même qu'ils travaillent. Or, s'ils n'écoutent pas le catéchisme, s'ils ne prient pas, s'ils ne s'occupent pas, que font-ils ? Ils se communiquent leurs défauts, ils s'apprennent le mal : ce que j'ai vu ce soir m'en est une preuve certaine. — En ce cas, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de fermer ma classe. — Une classe indisciplinée est un fléau pour une paroisse, et mieux vaudrait qu'il n'y en eût pas ; pourtant, vous avez quelque chose de mieux à faire que de la fermer, c'est de la régler, c'est de la discipliner, et vous ferez bien d'y mettre la main tout de suite. »

« La discipline, disait-il dans une autre circonstance, ne s'établit jamais sans peine, car c'est peut-être ce que l'enfant craint le plus. Les leçons, les devoirs lui coûtent moins que la discipline : la plupart du temps il les accepte avec plaisir, souvent même il les aime ; mais l'ordre, mais la règle lui sont toujours à charge, et la première chose qu'il fait, quand vous l'abandonnez à lui-même, c'est de s'en affranchir. La raison en est que la discipline contrarie sans cesse la nature, et qu'elle tient dans l'assujettissement toutes les facultés et tous les sens de l'enfant. Mais c'est cela même qui nous en démontre l'importance et la nécessité. Pour établir et pour maintenir la discipline dans une classe, deux choses sont absolument nécessaires à un maître : le caractère et la constance ; d'où il suit que les personnes qui manquent de ces deux qualités sont peu propres à élever les enfants. Le défaut de caractère n'est pas chose qui se corrige, parce qu'on ne change pas la nature de l'homme ; mais on peut en diminuer les inconvénients et les tristes effets par une grande docilité

aux conseils et aux avis du supérieur, par beaucoup d'exactitude à suivre la méthode d'enseignement et le règlement de l'école, par une grande vigilance sur les enfants, afin de voir tout ce qu'ils font, et de prévenir leurs fautes. Les mêmes moyens peuvent aussi servir à corriger l'inconstance. »

Comme on le voit, le Père Champagnat désirait une forte discipline dans les classes, parce qu'elle est une partie essentielle de l'éducation, et que sans elle il n'est pas possible d'élever l'enfant ; mais il voulait que cette discipline fût paternelle. « Le but de la discipline, disait-il, n'est pas de contenir les enfants par la force et par la crainte des châtimens, mais de les préserver du mal, de les corriger de leurs défauts, de former leur volonté, et de la plier doucement au bien, de leur faire contracter l'habitude de la régularité et de la vertu par le sentiment religieux et l'amour du devoir. » C'est pour cela qu'il s'éleva toujours avec tant de force contre l'abus, alors si général, des pénitences afflictives, et qu'il recommanda si souvent à ses frères de n'en pas user. « Est-ce à coups de férule, disait-il, qu'on élève les enfants et qu'on leur inspire l'amour de la vertu ? Non : c'est la raison, c'est la religion qui portent la conviction dans l'esprit, qui tournent le cœur au bien, et non les châtimens. Il est étrange que l'on se serve, pour élever les enfants, d'un moyen dont on ne voudrait pas user à l'égard même des animaux. S'agit-il de dompter ou d'appivoiser ces derniers, on se garde bien de les maltraiter, au contraire, on les traite avec bonté, on les caresse, on ne leur fait sentir le frein qu'avec prudence et précaution. C'est par des essais, par des exercices souvent et longtemps répétés avec patience, qu'on les rend dociles et propres à la fin que l'on se propose. Et l'enfant, créé à l'image de Dieu, doué de raison, de liberté, plein pour l'ordinaire de bonne volonté, de dispositions vertueuses et d'envie de bien faire, on ne voudrait se servir pour l'élever que de la force brutale ! De pareils moyens d'éducation outragent la

dignité de l'homme, dégradent l'enfant, font mépriser et détester celui qui les emploie, mettent le désordre dans l'école, détruisent les sentiments d'amour, d'estime, de confiance et de respect mutuels qui doivent unir le maître et les élèves, et rendent inutiles tous les soins donnés à l'enfant. Mais on m'objectera peut-être que le Saint-Esprit recommande de châtier l'enfant, de le corriger avec soin, et que d'ailleurs, les châtimens sont nécessaires pour obtenir la discipline que nous recommandons. Il est vrai que le Saint-Esprit veut que l'on corrige les enfants, qu'il en fait même un devoir aux pères et aux mères, et conséquemment à ceux qui les remplacent ou qui partagent leur tâche dans l'éducation de la jeunesse ; mais châtier les enfants n'est pas les battre, et dans la sainte Ecriture le mot *châtier* ne signifie pas punition afflictive, mais une peine quelconque. Sans doute que pour maintenir la discipline, il faut corriger les transgressions du règlement et tout ce qui s'écarte du devoir ; mais souvenez-vous que ce n'est pas par des châtimens corporels que l'on obtient la soumission des enfants, mais par l'autorité morale que l'on sait prendre sur eux, et que donnent une conduite digne et constamment édifiante, un dévouement sans bornes pour leur instruction, une tenue modeste, grave et toujours uniforme. Montrez-vous leur père plutôt que leur maître, et alors ils vous respecteront et vous obéiront sans peine. L'esprit d'une école de frères doit être un esprit de famille. Or, dans une bonne famille, dans une famille bien réglée, ce sont les sentiments de respect, d'amour, de confiance réciproques qui dominent, et non la crainte des châtimens. La colère et la brutalité, la dureté sont des choses inspirées par le démon pour détruire les fruits des bons principes donnés à l'enfant ; et, comme l'ivraie étouffe le bon grain, ainsi les mauvais traitements étouffent tous les bons sentiments que les instructions et les bons exemples peuvent faire naître dans le cœur de l'enfant. »

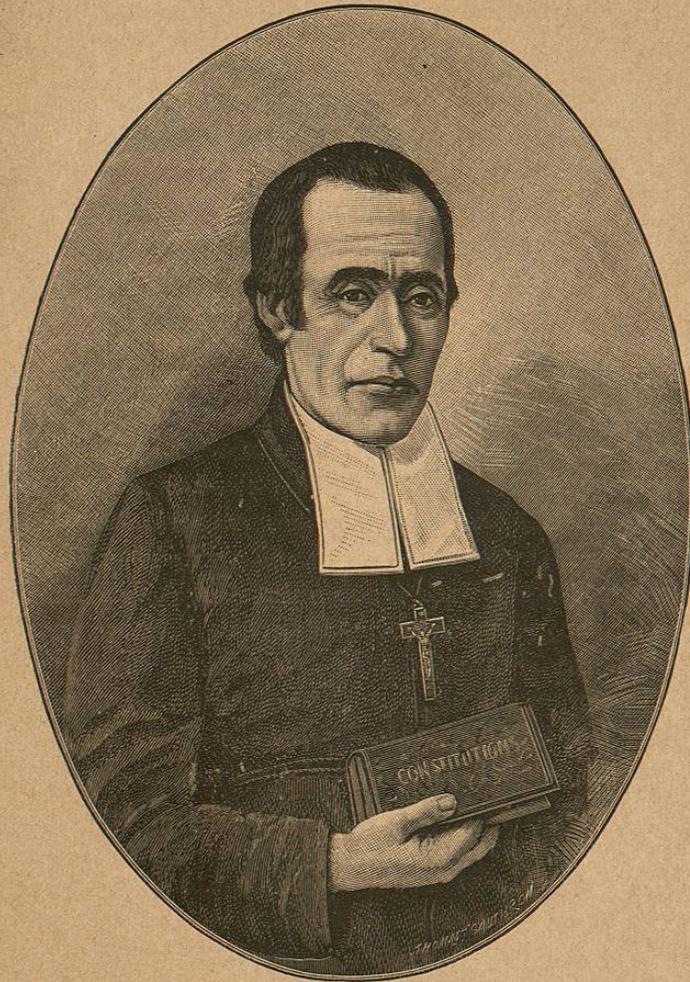
Le bon Père jugeait si grave l'abus des châtimens corpo-

rels, qu'il disait qu'un frère dur, violent, et qui se permet facilement de maltraiter les enfants de paroles ou d'actions, ne convenait pas à l'enseignement, et n'était propre qu'à piquer le rocher ou à remuer la terre. Pour prévenir les pénitences corporelles, la trop grande sévérité et tout genre d'excès dans les corrections, il ne voulait pas que l'on corrigeât les enfants au moment où ils font une faute, de crainte sans doute que la vivacité, le défaut de réflexion ou l'impression quelconque que l'on peut éprouver en voyant un enfant manquer à son devoir, ne fit exagérer ses torts et outrer la pénitence qu'il mérite. Il était tellement ennemi des pénitences afflictives, que son attention sur ce point a été jusqu'à prévenir celles qui auraient pu être le fait d'un accident ou d'une vivacité involontaire : c'est pour cela qu'il veut que la baguette dont on se sert pour montrer les lettres ou les chiffres sur les tableaux de lecture et d'arithmétique, soit attachée avec une ficelle, afin qu'il ne soit pas facile d'en frapper les enfants.

Pour établir cette discipline forte et paternelle, si nécessaire pour faire l'éducation de l'enfant, « l'instituteur, disait le P. Champagnat, a besoin d'une grande vigilance. Mais le but de cette vertu n'est pas seulement de maintenir l'ordre dans l'école et d'obtenir les devoirs classiques des élèves ; c'est surtout de prévenir la contagion des vices et de conserver l'innocence des enfants. Envisagée à ce point de vue, la vigilance est la vertu la plus nécessaire à un maître. Le défaut de surveillance rend inutile tout le bien qu'il pourrait faire d'ailleurs, et sa classe, qui devait être pour ses enfants une école de vertu et un moyen de sanctification, leur devient une cause de dépravation et une occasion de ruine et de réprobation. Un frère doit être l'ange gardien des enfants. Dieu lui demandera compte de leur conduite dans l'école ; leurs fautes lui seront imputées comme les siennes propres. Malheur à lui si, par une coupable négligence, il laisse *les brebis galeuses* répandre la contagion dans le petit troupeau qui lui est confié ; si, faute de vigilance, il permet à l'ennemi du salut, qui

rôde sans cesse autour des enfants, de leur ravir l'innocence baptismale, la vie de la grâce, et de semer l'ivraie dans leur cœur. La pensée d'un pareil malheur doit faire trembler un frère, et le tenir sans cesse sur ses gardes. Qu'il n'oublie pas que, si sauver une âme c'est sauver la sienne, laisser perdre une âme, c'est perdre la sienne. Dans les autres parties de l'éducation, si l'on manque d'une qualité, on peut souvent la remplacer par une autre ; ainsi le dévouement et le zèle peuvent tenir lieu d'une grande instruction ; mais ni la piété, ni la vertu, ni le bon exemple, et encore moins de grands talents, ne peuvent remplacer la vigilance ou la suppléer ; le maître fût-il un saint, s'il néglige la surveillance, ses enfants se pervertiront, toutes ses instructions et toutes les œuvres de son zèle leur seront inutiles. Le premier, comme le plus important de ses devoirs, est donc d'exercer sur les enfants une surveillance de tous les instants, une surveillance qui écarte d'eux tout ce qui pourrait être un danger pour leur vertu, tout ce qui pourrait devenir un piège tendu à leur innocence, une surveillance, en un mot, qui leur rende le mal impossible. Ce n'est qu'à ce prix qu'une école de frères peut être utile aux enfants, et si, par défaut de surveillance, elle devait être le tombeau de leur innocence au lieu d'en être la gardienne et l'asile, mieux vaudrait que ces tendres enfants n'y missent jamais les pieds. »

Pour satisfaire au devoir de la surveillance, le P. Champagnat veut que les frères ne laissent jamais les enfants seuls, et par conséquent qu'ils ne sortent pas de leur classe. Si un frère est demandé pendant la classe, il doit faire répondre qu'il ne peut quitter les enfants, et qu'il prie la personne qui désire lui parler de venir à un autre moment. Cette règle souleva de grandes contradictions, et fut l'objet de nombreuses réclamations. Beaucoup de frères croyaient qu'il était bien difficile de refuser de sortir un moment pour rendre raison à un parent qui vient de loin pour parler de son enfant ou pour payer la rétribution scolaire ; mais le bon Père



LE RÉVÉREND FRÈRE FRANÇOIS (page 234).

tint ferme, et pulvérisa plus de cent fois les raisons, plus plausibles que solides, que l'on faisait valoir. Entre autres choses, il disait : « Le temps de la classe n'est ni à vous, ni aux personnes qui viennent vous parler ; il est à vos enfants. Vous ne pouvez donc ni en disposer ni le perdre sans leur faire tort, et sans vous rendre coupables d'injustice. Et remarquez qu'ici la chose devient bientôt grave. Vous abandonnez, je suppose, votre classe pendant cinq minutes : or, ces cinq minutes multipliées par quarante ou cinquante élèves que vous avez, font trois ou quatre heures de temps que vous leur faites perdre. Est-ce là une aussi petite faute que vous l'auriez cru d'abord ? Mais ce court espace de cinq minutes est plus que suffisant à l'ennemi pour jeter dans votre classe une étincelle qui peut produire un incendie, et envisagée sous ce point de vue, votre faute est bien autrement grave. » Comme le grand argument des frères consistait à dire qu'on ne pouvait renvoyer sans les blesser, les personnes d'une certaine condition, ainsi que celles qui venaient de loin, le Père répondit : « Personne ne peut trouver mauvais que vous soyez fidèles à votre règle, et que vous demeuriez à votre poste. Au contraire, les parents verront avec plaisir votre assiduité auprès de leurs enfants ; ils seront édifiés de votre zèle et de votre dévouement à les instruire ; et d'ailleurs quand même l'accomplissement de cette règle devrait être l'occasion de quelques plaintes (ce que je n'admets pas, si vous avez soin de dire à vos enfants de prévenir leurs parents de ne pas venir pendant la classe), cet inconvénient est cent fois moindre que celui de laisser vos enfants seuls. Je connais telle classe où par suite de l'absence du maître pendant quelques minutes, le vice, qui avait déjà gagné le cœur d'un enfant, s'est propagé et à répandu son venin dans celui de tous les autres. »

Pendant les récréations, les frères doivent se trouver au milieu des enfants pour les faire amuser, pour voir ce qu'ils font, pour entendre ce qu'ils disent et pour être témoins de

toutes leurs actions. A l'église et pendant les offices, ils doivent avoir tous leurs enfants sous les yeux, et ne jamais les perdre de vue ni les quitter, même pour chanter et servir la messe, à moins qu'il n'y ait des frères en nombre suffisant pour les garder et les contenir. En un mot, les enfants doivent toujours être surveillés, tant qu'ils sont dans la maison. Les frères doivent s'acquitter par eux-mêmes de ce devoir, et ils ne peuvent s'en décharger sur un surveillant de confiance que pour des raisons graves. Enfin, le pieux fondateur jugeait le devoir de la surveillance si important, qu'il disait qu'il ne permettrait pas la communion à un frère qui, sans de fortes raisons et sans s'être fait remplacer, aurait abandonné ses élèves soit pendant la classe, soit pendant la récréation, soit pendant tout autre temps où les enfants sont sous sa conduite. « En surveillant exactement les enfants et en les tenant toujours occupés, un frère, disait-il, peut être sûr qu'il fait un bien certain et qu'il se rend utile à tous les élèves de l'école.

« 1° Il conserve les petits enfants dans l'innocence, et souvent il les fait arriver jusqu'à leur première communion sans avoir fait de fautes graves.

« 2° Il fait éviter à tous un grand nombre de péchés. En effet, les enfants qui sont abandonnés à eux-mêmes s'émanent facilement, ils suivent, sans s'en rendre raison, les mauvaises inclinations de la nature, les mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux, et ils se laissent aller à une foule de fautes qu'ils éviteraient et qu'ils n'auraient pas même la pensée de faire s'ils étaient sous la conduite d'un bon frère.

« 3° Il empêche la contagion du mal, il étouffe dans le cœur des enfants vicieux les pensées coupables, et force ces sortes d'enfants à comprimer leurs mauvais penchants et à lutter quelquefois malgré eux contre leurs passions.

« 4° Il fait prendre aux enfants l'habitude du travail, de l'application ; il les conserve dans le calme, le recueillement,

et les dispose à profiter des instructions religieuses qui leur sont faites.

« 5° Il maintient la discipline de la classe, il assure les progrès des élèves, et par là même la prospérité de l'établissement.

« Mais, il ne faut pas se le dissimuler, la surveillance est un devoir dont l'accomplissement coûte beaucoup. Pour le bien remplir, il faut du zèle, de la vigilance, de l'assiduité, de l'exactitude, de la constance, vertus que l'on ne trouve que dans les frères qui ont un grand esprit de mortification, de dévouement, et qui savent sacrifier leurs goûts, leur repos, pour procurer la gloire de Dieu et la sanctification des enfants. »

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Avis du Père Champagnat sur l'éducation des enfants.

ELEVER un enfant, ce n'est pas lui apprendre à lire, à écrire, et l'initier aux diverses connaissances qui constituent l'enseignement primaire. Cet enseignement suffirait à l'homme, s'il n'était fait que pour ce monde ; mais il a une tout autre destinée : il est fait pour le ciel, pour Dieu, et c'est pour le ciel et pour Dieu qu'il faut l'élever. Elever un enfant, c'est donc lui faire connaître cette haute et sublime destinée, c'est lui donner les moyens de l'atteindre ; en un mot, élever un enfant, c'est en faire un bon chrétien et